

La paroisse Saint Joseph à Cheratte Hauteurs (1874-2010)

Edification de la nouvelle paroisse

En 1872 , une chapelle en bois garnie de briques est édifée pour servir de lieu de culte aux habitants des hauteurs de Cheratte . La création d'une nouvelle paroisse est envisagée sur les hauteurs , qui prendrait le nom de Saint Joseph .

La chapelle , provisoire , n'est pas très grande , ni très bien ornée , mais elle permet aux habitants des quartiers des hauteurs de ne plus avoir à se rendre , soit à Cheratte bas , à Sarolay ou à Saint Remy , voire à La Xhavée .

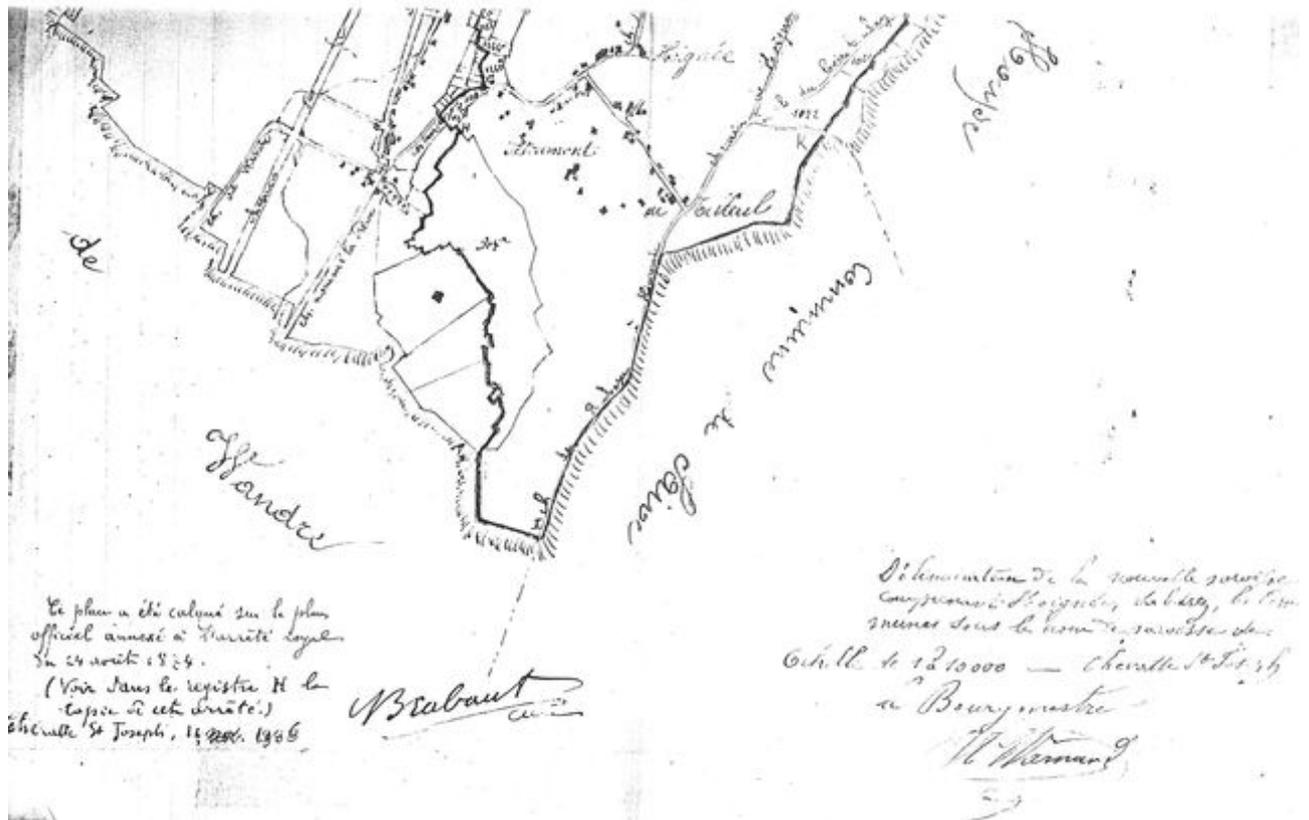
Cette chapelle se trouve dans une prairie , le long de l'Ancien chemin (Vieille Voie) . Elle est bénie par l'abbé Hardy , curé de Herstal de 1840 à 1862 .

C'est l'abbé C. Wilmet , prêtre envoyé en mission par l'Evêque de Liège , anciennement vicaire à Notre Dame de Verviers , qui en sera le premier curé . Il arrive à Cheratte le 12.11.1872 et y dit une première messe le 26.11.1872 . Il est installé par l'abbé Grenier , doyen de Visé .

Par un A.R. du 17 mars (août) 1874 , les hameaux de Hoignée , Sabarez et les Communes , ayant été détachés de l'Eglise Mère de Cheratte Notre Dame, ont formé une nouvelle paroisse, ayant le rang de succursale , sous le nom de Cheratte Saint Joseph .

Un projet de séparation des paroisses de Cheratte et de Hoignée a été dressé sur plan , plan calqué sur le plan officiel annexé à l'AR du 24.8.1874 . Ce plan est signé par le curé Brabant et le bourgmestre de Cheratte M. Warnand .

Projet de séparation des paroisses de Chevatte et de Hoignies



En conséquence de cet Arrêté, un Conseil de Fabrique ayant dû être constitué, Mgr de Montpellier, Evêque de Liège, a nommé, pour en faire partie Mrs Thomas MARIETTE, Jean GENOTTE, et Jean LEVERD. Le Gouverneur Mr de Luesemans a nommé Mrs Herman DANTHINE et Noël VIEILLEVOYE.

Ces conseillers s'étant réunis en séance au presbytère le 20 septembre 1874 , ont procédé aux élections pour la formation des bureaux . Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant à l'unanimité :

Président du Conseil : Mr Thomas Mariette

Trésorier : Mr Jean Genotte

Secrétaire : Mr C. Wilmet , curé

Président du bureau des Marguilliers : Mr Noël Vieillevoye

Trésorier : Mr Jean Genotte

Secrétaire : Mr le curé C. Wilmet

Membre : Mr Herman Danthine

Voici la somme de...
T. Mariette J. Genotte H. Danthine
C. Wilmet N. Vieillevoye

Le temps de la chapelle

Le culte se déroule à cette époque dans une chapelle provisoire . Elle est en bois et sera vite jugée vétuste et peu accueillante .

En avril 1875 , les collectes faites au cours des célébrations à la chapelle entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 1875 , ont rapporté la somme de 421,40 frs .

Un marguillier , Mr Jean THIRY est nommé au traitement de 115 frs par an . Un sonneur est également nommé , au traitement de 25 frs , de même qu'un sacristain au traitement de 30 frs et une somme de 25 frs est prévue pour l'entretien de la lampe du sanctuaire .

Un organiste , Mr J.J. POUSSET , est nommé au traitement de 115 frs . Une dame est engagée comme « laveuse » , la veuve STEIN , au traitement de 70 frs .

Du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 1875 , les collectes à la chapelle rapportent 392,77 frs .

En avril 1876 , Mr Louis DEBOUXHTAY remplace Mr Vieillevoye démissionnaire .

En avril 1877 , Mrs Debouxhtay , Danthine et Levert , démissionnaires , sont remplacés par Mrs Jacques MARECHAL , Dieudonné BRONSIN , et Hubert STEINS .

Le Projet de construction d'une nouvelle église à Cheratte Haut

L'abbé FABRI ou FABRY a remplacé , comme curé , l'abbé Wilmet .

En juillet 1877 , le Conseil de Fabrique décide d'allouer une somme de 1000 frs pour aider à la construction d'une nouvelle église à bâtir sur les hauteurs , le jour de l'adjudication des travaux . De même , elle s'engage à verser la somme de 5000 frs le jour de la réception desdits travaux .

En janvier 1878 , les traitements de l'organiste et du marguillier sont augmentés de 25 frs .

En avril 1878 , deux fondations sont acceptées : celle de Me Genotte et de Melle Deuse .

Le 30 novembre 1879 , en séance extraordinaire , le Conseil de Fabrique décide de demander l'autorisation pour mettre en construction une nouvelle église à Cheratte hauteurs .

Vu la délibération du Conseil Communal de Cheratte du 14.11.1879 , vu la possession par le Conseil de Fabrique d'une somme de 11.300 frs qui pourra être portée bientôt à 1.500 frs , vu l'état de délabrement et d'insalubrité de la chapelle provisoire , le C.F. décide de commencer sans retard et de demander à Messieurs les Président et Membres de la Députation Permanente l'autorisation de mettre en adjudication la construction de l'église selon les devis et plans faits par Mr Halkin , architecte à Liège.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communal de Cheratte en date du 14.11.1879 :

« Présents Mrs Deuse , Randaxhe , Médard , Lixon , Decortis , Andrien et Maréchal .

Le C.C. donne un avis favorable pour la construction de l'église des hauteurs , reconnaît avoir voté la somme de 50.000 frs pour cette construction , déduction faite du subside à accorder par l'Etat et la Province montant à 1/3 du prix de l'adjudication à faire .

Il émet le vœu que les membres du C.F. de l'Eglise de Cheratte St Joseph commence sans retard l'adjudication : le Conseil prend l'obligation de fournir les fonds qui seront à sa charge au besoin . »

Le Conseil de Fabrique répond :

« Nous vous remercions de la décision que vous avez prise ce jour en notre faveur , et pour qu'il ne reste pas plan à l'équivoque , nous nous permettons de ne rien commencer avant compris notre délibération .

Si nous comprenons bien , le Conseil s'engage :

1. A fournir la somme de 50.000 frs pour la construction de l'église , qu'on obtienne des subsides ou que l'on n'en obtienne pas . Les subsides à venir profiteront à la Commune . Nous vous promettons d'agir dans la mesure de nos moyens pour obtenir des secours de l'Etat et de la Province .
2. A faire suivre les fonds au fur et à mesure que les travaux l'exigeront , ensuite que le C.F. n'ait aucune responsabilité vis-à-vis de l'entrepreneur par suite de retard de paiements. »

L'abbé M. GRANDCHAMPS a remplacé , comme curé , l'abbé Fabri .

En mars 1881 , le C.F. accepte le don de 200 frs fait par Mr Nicolas Warnant et décide de lui accorder la jouissance gratuite d'une chaise au 1^{er} rang à la chapelle .

En avril 1881 , Mr Genotte est démissionnaire . Il est remplacé en juillet 1881 par Mr André VANHAY .

Le C.F. ayant reçu le Messieurs les Conseillers Communaux de Cheratte l'assurance nouvelle de leurs bonnes dispositions en faveur de la construction de l'église , et ayant reçu information de Mr le Curé que Mr le Gouverneur et la Députation Permanente lui avaient promis leur bienveillant appui , en présence de l'état de plus en plus mauvais de la chapelle , décide de tenter un nouvel effort pour pouvoir enfin construire l'église .

Le grand obstacle étant le manque de ressources de la Commune , le Conseil décide d'inviter la Commune de consacrer à la construction de l'église la rente de 500 frs que doit la Commune de Barchon à celle de Cheratte , seuls fonds qui permettent de contracter un emprunt . Cette rente donnant lieu à un emprunt de 11.000 frs , la Fabrique se contentera de cette somme pour le présent .

En conséquence , le Conseil joint au budget la pièce suivante :

« Après avoir constaté derechef l'imminente caducité de la chapelle qui sert provisoirement d'édifice du culte , et l'absolue nécessité de la remplacer par une église qui répond aux besoins de la population .

Considérant que le projet de construction de la nouvelle église soumis depuis 1876 à l'approbation des autorités supérieures n'a pu recevoir son exécution jusqu'ici , faute de ressources .

Considérant que ce manque de ressources provient principalement de ce que la Commune , ayant voté un subside de 30.000 frs pour subvenir , conformément aux art. 37 et 92 du décret du 30.12.1809 , à l'insuffisance bien connue de la Fabrique , n'a pu réaliser cette somme , ni même suffisamment justifier des moyens de la réaliser .

Considérant d'autre part que , vu l'état déplorable de la situation actuelle , il importe au plus haut point de commencer les travaux dès le printemps de l'année 1882 .

Décide à l'unanimité des membres présents :

1. De demander à la Commune un subside de 11.000 frs , somme qu'elle peut réaliser en engageant une rente de 500 frs imposée , lors de la séparation , pour le terme de 66 ans , à Barchon « pour sa part dans les emprunts à faire ultérieurement » et ce en faveur de la Commune de Cheratte . A la Province un subside de 6000 frs . A l'Etat un subside de 15.000 frs . Soit en tout 32.000 frs , la Fabrique prenant à sa charge le reste de la dépense s'élevant à environ 52.000 frs .
2. De porter à cette fin ces diverses sommes en crédits au budget pour l'exercice 1882 .
3. D'adresser une copie de la présente délibération à Mr le Ministre de la Justice , une autre copie à Mr le Gouverneur de la Province , en les faisant précéder des explications nécessaires , et d'annexer une troisième copie au budget susdit qui sera transmis prochainement aux autorités compétentes pour avis et approbation . »

Le Temps des Décisions

Le 11.11.1881 , le Ministre de l'Intérieur informe le Ministre de la Justice et lui soumet , afin d'avis , la demande du Conseil Communal de Cheratte , tendant à obtenir l'autorisation d'emprunter un capital de 11.000 frs pour payer sa part d'intervention dans la dépense de construction d'une église au lieu dit « les Hauteurs » .

Avant de se prononcer , ce haut fonctionnaire désire être mis en possession du dossier relatif à ce projet de bâtisse .

Apprenant que la Fabrique serait d'intention de modifier ce dernier en vue de diminuer la dépense , j'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces ci-jointes qui accompagnaient votre lettre du 4.2. dernier . Ces pièces sont les plans devis et cahier des charges dressés par Mr l'architecte Halkin .

Veillez , Mr le Commissaire , les faire remettre à l'établissement intéressé en l'invitant à soumettre les nouvelles propositions accompagnées de toutes les pièces requises et notamment du tableau prescrit par ma circulaire du 19.11.1874 (mémorial administratif n° 3061) , lequel renseignera d'une manière exacte les diverses ressources destinées à couvrir la dépense .

Le 28.11.1881 , le Conseil Communal de Cheratte se réunit en présence de Mrs Deuse bourgmestre , Randaxhe et Maréchal échevins , Andrien , Médard , Lixon , Decortis et Thomas Deuse conseillers .

Le Conseil , après examen des plans pour l'église des Hauteurs est d'avis dxe les approuver en fixant le devis estimatif à 50.000 frs .

Le Conseil de Fabrique prend acte de la proposition suivante :

« Mr Louis Debouxhtay de Hoignée offre à la Commune la somme de 11.000 frs de subsides à la condition qu'il soit remboursable après 10 ans , et qu'il lui soit donné comme garantie de ses intérêts la rente de 500 frs que Barchon doit à Cheratte . Grâce à cet acte généreux de Mr Debouxhtay , nous avons pu continuer les négociations en vue d'obtenir notre église . »

Le 28.11.1881 , le C.F. en séance extraordinaire , décide de ne pas exécuter les plans fournis antérieurement par Mr l'architecte Halkin . Il adopte à l'unanimité les plans d'une église romane dressés par l'architecte VAN ASCHE de Gand et Mr l'architecte E. JAMAR de Liège , dont le devis ne dépassera pas la somme de 50.000 frs . Ci-joint la lettre d'envoi /

« Monsieur le Gouverneur ,

Nous avons l'honneur de vous envoyer les plans de la nouvelle église de Cheratte St Joseph et de vous exposer les motifs qui nous ont guidé dans le choix que nous avons faits .

La paroisse de Cheratte St Joseph compte environ 1300 habitants , il nous faut donc une église vaste , qui puisse contenir 700 à 800 personnes .

D'autre part , nous sommes pauvres ; il nous faut donc rejeter tout ornement qui n'est pas absolument nécessaire , notre église doit être simple , peu coûteuse .

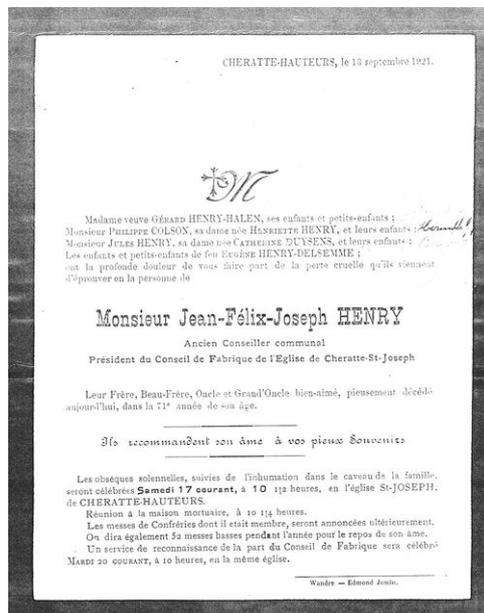
L'élévation du sol est de plus de 70 m au-dessus du niveau de la Meuse , partant notre construction doit être peu élevée et solidement bâtie .

Nous pensons , Monsieur le Gouverneur , que les plans que nous vous soumettons réunissent ces conditions . Nous vous prions de les approuver et de les transmettre à Monsieur de Ministre de la Justice .

Il nous paraît nécessaire de commencer les travaux au printemps prochain : l'ouragan qui vient de sévir avec tant de violence a rendu précaire l'existence de notre chapelle ; même le dimanche 27 novembre , il a été impossible de célébrer les offices conformément aux lois de l'Eglise .

Le 29.12.1881 , le C.F. décide :

1. L'église sera placée au terrain de Mr HENRY , au chemin dit « Trait d'Union » .
2. Il décide de prendre pour l'emplacement de l'église et du presbytère avec jardin , une contenance de 4 verges grandes et demie .
3. Il accepte le prix réclamé par Mr Henry , à savoir 700 frs la verge .
4. Il adopte , après avoir antérieurement accepté les plans dressés par Mrs Van Asche et Jamar , le devis tracé par les mêmes architectes et s'élevant à la somme de 50.000 frs .
5. Il approuve la demande d'autorisation de construire adressée à Mr le Ministre de la Justice .
6. Il joint la copie de la promesse de vente faite par Mr Gaspard Henry : « Représentant la famille Henry , je m'engage à céder au Conseil de Fabrique de Cheratte St Joseph , au prix de 700 frs la verge , une contenance de terrain de 4 verges grandes et demie prises sur le haut , côté de l'orient , dans notre prairie joignant Mr Etienne du levant .
7. La demande de construction est rédigée comme suit : « Le C.F. de Cheratte St Joseph , désireux de satisfaire aux besoins du culte , ainsi qu'aux vœux unanimes et depuis longtemps exprimés de la population , prend la respectueuse liberté de vous demander l'autorisation de construire une église dans la section des « hauteurs » érigée en paroisse sous le nom de Cheratte St Joseph . La paroisse de Cheratte St Joseph compte une population de 1300 âmes ; créée depuis 1874 , elle n'a pour édifice du culte qu'une petite chapelle provisoire qui , mauvaise depuis longtemps , a été rendue plus caduque encore par les ouragans qui viennent de sévir sur toute la contrée . Nous nous trouvons donc dans l'absolue nécessité de créer un nouveau temple . La Commune et le Province l'ont compris avec nous , et elles se sont empressées de subvenir à notre insuffisance . Nous osons aussi compter , Monsieur le Ministre , sur votre bienveillant appui .



Le 29.12.1881 , le C.F. St Joseph s'engage à payer les plans de Mr l'architecte Halkin , dès qu'il sera autorisé à construire la nouvelle église selon les plans de Mr l'architecte Vanasche .

Le 30.12.1881 , le Conseil Communal prend la délibération suivante :

« Présents : Mr Deuse bourgmestre , Randaxhe échevin , Maréchal , Andrien , Médard , Decortis et Deuse conseillers .

Approbation du devis et cahier des charges relatifs à l'église des Hauteurs .

Le Conseil , après avoir examiné les plans terrier et latéral de la construction projetée d'une église sur les Hauteurs , les a approuvés , de même que les autres pièces y relatives .

Vu également les devis estimatifs de la bâtisse de l'église montant à 50.000 frs , a été unanimement d'avis de l'accepter . Quat au cahier des charges , il sera fourni par l'adjudication à faire .

Le 22.2.1882 , l'autorité provinciale signale à Mr le Curé Grandchamps , qu'elle a déposé hier son rapport concernant l'église à construire à Cheratte .

Le 25.2.1882 , Mr le Curé reçoit une lettre de la Commission Royale des Monuments : « Le projet de construction de votre église , dont m'entretient votre lettre du 23 de ce mois , est arrivé hier à la Commission Royale des Monuments ; il a été examiné d'urgence dans la séance d'aujourd'hui . Ce projet n'a donné lieu à aucune observation et il sera renvoyé avec le visa à Mr le Gouverneur de la Province de Liège mercredi prochain . »

Le 12.4.1882 , la Députation Permanente accorde le subsidé demandé , 6000 frs .

Le 27.4.1882 , le Gouverneur par intérim L. Libert , signale au Commissaire responsable , que « la construction d'une église au lieu dit « les Hauteurs » à Cheratte doit , d'après le devis , coûter 53.000 frs , y compris le prix de l'emplacement .

Les ressources sont les suivantes : souscriptions : 20 .000 frs ; emprunt à contracter par la Commune : 11.000 frs ; subsidé de la Province : 6000 frs , soit un total de 37.000 frs , de sorte qu'il manque 16.000 frs pour atteindre le chiffre des prévisions qui est de 53.000 frs .

Mr le Ministre de l'Intérieur m'informe qu'il ne peut s'agir de faire supporter ce déficit par son département et qu'il réserve toute décision jusqu'au moment où de nouvelles propositions lui parviendront . »

Le 15.5.1882 , après avoir demandé et obtenu la recommandation de Mr le Représentant Dupont , l'abbé Grandchamps « s'est rendu au Ministère de la Justice . Mr Bara m'a reçu ert après avoir entendu l'objet de ma démarche , m'a donné connaissance de la réponse faite par son département à Mr le Gouverneur de Liège au mois d'avril . Mr le Ministre veut bien promettre un subsidé de 6000 frs , mais pas davantage , à moins que la Province ne majore sa quote-part . Il m'engage à faire des démarches auprès de la Députation et de la Commune dans ce sens . »

Le 23.6.1882 , le C.F. réuni en séance extraordinaire , écrit à la Députation Permanente :

« Répondant à votre lettre du mois d'avril dernier , nous avons l'honneur de vous soumettre de nouvelles propositions relatives aux fonds nécessaires pour la construction de notre église . Nous vous demandons , Messieurs , de réduire de 2000 frs la dépense pour l'acquisition du terrain : au lieu de 4 verges et demie choisies d'abord pour église et presbytère avec jardin , il pourrait n'être pris que l'emplacement nécessaire pour l'église seule , soit une verge et demie . Nous désirons cependant conserver la promesse de vente pour le restant .

Mr le Ministre de la Justice a bien voulu promettre un subside de 6000 frs ; de sorte qu'il nous manque la somme de 8000 frs . Cette somme , nous vous en offrons la garantie dans la pièce ci-jointe que nous vous prions d'approuver . Monsieur Louis Debouxhtay s'offre à les avancer à la Commune moyennant de justes conditions .

Le Gouverneur répond au Commissaire responsable :

« Le C.F. de l'église St Joseph de Cheratte soumet les nouvelles propositions ci-jointes relatives aux fonds destinés à faire face aux frais de construction d'une nouvelle église .

Je remarque que ces nouvelles propositions n'ont été déferées ni à l'examen du Conseil Communal , ni au vôtre .

D'un autre côté , elles sont accompagnées d'une déclaration d'engagement souscrite par le Sieur Debouxhtay dont les termes trop vagues ne permettent pas d'en saisir la portée . S'agit-il d'une donation ou simplement d'un prêt à consentir par le Sieur Debouxhtay ?

Il sera nécessaire que cette déclaration soit rédigée de telle sorte que le Gouvernement puisse en apprécier sûrement la valeur et ses conséquences . Si c'est un prêt , il faudra en indiquer les conditions , la durée et le taux , de quelle manière on compte servir les intérêts et effectuer le remboursement à l'échéance . Si c'est une libéralité , elle ne pourra être admise qu'à la condition d'être faite à la Commune , ainsi que l'a décidé une circulaire de Mr le Ministre de la Justice du 10.5.1882 .

Cette circulaire , insérée dans le Mémorial administratif , sous le n° 3357 , décide d'autre part que les Fabriques d'église n'ont pas qualité pour construire ou réédifier les édifices du culte , cette mission incombant aux Communes seules . Or il se trouve que l'instruction du projet relatif à la construction de l'église St Joseph a été entamée et se poursuit contrairement à cette nouvelle jurisprudence .

C'est la Fabrique qui a demandé que la paroisse soit dotée d'un temple , qui a fait dresser le projet , l'a introduit et sollicité des subsides pour sa réalisation , à la Commune d'abord , à la Province et à l'Etat ensuite . Quant au Conseil Communal , il s'est borné à homologuer les actes de la Fabrique .

Afin de rentrer dans la légalité , il conviendra que le Conseil Communal fasse connaître s'il est d'avis de faire exécuter le projet dont il s'agit . Il devra délibérer à nouveau en s'inspirant de l'esprit de la circulaire ministérielle précitée . Il appartiendrait d'en acquitter le prix .

De même , il sera indispensable que le Conseil de Fabrique , en présence du nouvel état des choses , confirme ses engagements antérieurs d'affecter à l'édification de l'église les sommes qu'il a recueillies et s'élevant à 20.000 frs . »

Le 16.7.1882 , le C.F. de Cheratte St Joseph en séance extraordinaire , décide , vu la circulaire ministérielle du 10.5.1882 , de renouveler son engagement de subvenir pour la somme de 23.000 frs , dans la dépense prévue au devis relative à la construction de l'église . Mais demande à bénéficier du rabais qui pourrait être obtenu , lors de l'adjudication , sur la dépense prévue au devis .

Produit des souscriptions au 1^{er} janvier : 20.000 frs ; supplément souscriptions nouvelles à ajouter à celle déjà faite par les mêmes : Jean Mariette 1000 frs , Louis Debouxhtay 1000 frs , M. Grandchamps 1000 frs , soit un total de 23.000 frs .

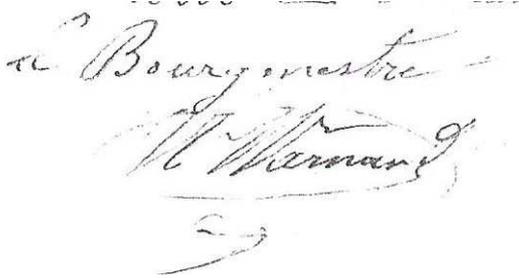
Le 17.7.1882 , le Conseil Communal de Cheratte , en présence de Mrs Deuse bourgmestre , Decortis échevin , Andrien , Warnant , Deuse , Randaxhe et Lechanteur conseillers :

« Vu la circulaire de Mr le Ministre de la Justice en date du 20.5 écoulé , relative à la construction ou reconstruction des édifices du culte

Considérant la confirmation ci-jointe des engagements pris par le C.F. de Cheratte St Joseph d'affecter à l'édification de l'église les souscriptions s'élevant actuellement à 23.000 frs

Considérant la délibération prise dans le principe , par laquelle le Conseil votait une somme de 30.000 frs en faveur de la construction de l'église des Hauteurs , décide :

1. De faire exécuter conformément aux prescriptions de la circulaire pré-rappelée le projet de construction d'une église sur les Hauteurs présenté par le C.F. et approuvé par le Conseil Communal les 28.11 et 30.12.1881 .
2. De n'acheter que le terrain nécessaire à la construction de l'église , soit une verge et demie , ce qui aura pour résultat de réduire de 2000 frs la dépense prévue , soit 51.000 frs . Cette dépense sera couverte comme suit : part de la Fabrique : 23.000 frs , emprunt de la Commune : 11.000 frs , Province et Etat : 12.000 frs . Le restant de 5000 frs est assuré par la Commune . Le Conseil décide d'affecter à cet engagement la valeur d'un terrain actuellement vague , qui par suite de son voisinage avec la nouvelle église acquerra une plus value considérable .



The image shows a handwritten signature in cursive script, which appears to read "Le Bourgmestre". Below the signature, there is a faint, illegible stamp or mark.

Le 22.7.1882 , le Gouverneur envoie un rapport favorable à Mr le Ministre .

Celui-ci répond qu'avant de donner suite au projet , il veut connaître que la somme de 23.000 frs à donner par la Fabrique est réalisée , et se trouve déposée soit entre les mains du Secrétaire Communal , soit dans l'armoire à trois clés .

Le 7.8.1882 , le curé Grandchamps se rend une nouvelle fois auprès de Mr Bara et lui remet la preuve demandée .

Dernières Difficultés

Le 3.10.1882 , le C.F. écrit au Gouverneur de Liège :

« Le C.F. de Cheratte St Joseph , qui était heureux d'avoir marché jusqu'à présent en bonne intelligence avec l'administration communale au sujet de la construction de l'église , voit avec peine surgir des difficultés entre lui et le Collège Echevinal .

Les fabriciens prennent la respectueuse liberté de vous soumettre ces difficultés , après avoir en vain tenté que le Collège s'unisse à eux pour s'en référer à votre jugement .

Le Gouvernement Provincial , ayant invité la Commune à procéder à l'adjudication de l'église , le C.F. insista pour que la chose fut faite le plus tôt possible . Mr le Bourgmestre accéda à cette demande , et , parce que diverses affaires réclamaient ses soins , pour ne pas perdre de temps , il pria Mr le Curé de s'occuper immédiatement de l'annonce de l'adjudication .

Mr le Curé en référa à Mr l'architecte Jamar , lequel envoya un modèle d'affiches . Ce modèle fut soumis à Mr le Bourgmestre et approuvé , en suite de quoi , l'adjudication fut affichée et annoncée dans les journaux .

Tout allait pour le mieux quand , après 9 jours d'affiche , au lendemain du 2^e dimanche , le Collège Echevinal fit savoir au C.F. entre autres choses , que celui-ci avait à remettre immédiatement à la Commune la somme de 23.000 frs , montant de sa quote-part pour la construction de l'église .

Les fabriciens objectèrent qu'ils ne pouvaient accepter cette demande , qu'ils avaient pleinement satisfait Mr le Ministre de la Justice , ainsi que la Députation Permanente , qu'ils étaient disposés à remettre , selon des conventions qui pouvaient être ultérieurement déterminées , ce qui serait nécessaire à la Commune , pour faire les divers paiements au fur et à mesure de l'avancement des travaux .

Le jour fixé pour l'adjudication arriva . Mr le Bourgmestre assisté d'un échevin voulut bien se rendre à la maison communale , recevoir les soumissions et les cautionnements des entrepreneurs . Cette affaire devait être terminée après quelques jours .

Depuis lors , Mr le Gouverneur , nous avons fait beaucoup de démarches , néanmoins les soumissions ne sont pas encore ouvertes et tout est arrêté . Le Collège Echevinal réclame , pour procéder aux dernières formalités , que nous ayons au préalable remis en ses mains l'argent de la Fabrique .

En vain avons-nous montré les titres qui sont en notre possession , il faut que nous cédions dès maintenant à la Commune la propriété de ce que nous avons .

Le C.F. , Mr le Gouverneur , se trouve dans une situation extraordinairement difficile : la population qui s'est montrée si généreuse réclame que nous ne nous dépossédions pas si tôt de ses offrandes . D'autre part , il serait extrêmement urgent de commencer les premiers travaux de construction avant l'hiver , notre chapelle tombant en ruines . »

Le 9.10.1882 , le Gouverneur écrit au commissaire responsable au Gouvernement Provincial :
« Depuis mon apostille du 5.9. écoulé , il a été procédé à la mise en adjudication des travaux relatifs à la construction de l'église de St Joseph à Cheratte . Cette opération a eu lieu le 25 même mois . Mais à cause d'un différend avec l'administration fabricienne , le Collège Echevinal a sursis à l'ouverture des soumissions ... »

Le 26.10.1882 , la délibération du C.F. est la suivante :

« Vu la dépêche de Mr le Gouverneur en date du 9 octobre écoulé

Vu la nécessité absolue de construire une église

Décide , quoique avec le plus profond regret , de remettre à la disposition de la Commune de Cheratte , pour la construction de l'église de St Joseph , la somme de 20.000 frs . Il est bien entendu que cette cession ne se fait que sous les conditions suivantes :

1. Il ne sera rien retiré par la Commune des 20.000 frs susdits que pour la construction de l'église St Joseph Cheratte , autorisée par AR du 21.8.1882 .
2. Il ne sera rien délivré par les banquiers à la Commune que pour les travaux effectués , sur mandat de l'architecte dirigeant , après délibération prise par l'administration communale et autorisation de la Députation Permanente .
3. Les intérêts de cette somme et de toute partie de cette somme , appartiennent à la Fabrique de l'église de Cheratte St Joseph et lui seront remis .
4. Notification de cette décision sera faite à la Commune ainsi qu'aux établissements de banque Goethals , Terwagne et Banque Liégeoise .

Le 26.10.1882 , le curé Grandchamps écrit au bourgmestre :

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai satisfait à la dépêche de Mr le Gouverneur relativement aux fonds de la Fabrique pour l'église .

Messieurs les banquiers Goethals et Terwagne m'informent qu'ils vous ont donné connaissance des actes de la Fabrique . J'ai l'honneur de vous transmettre le livret de la banque liégeoise portant la somme de 6917,49 frs .

Il serait désirable que la Commune achetât le terrain aussitôt que possible , afin de pouvoir en envoyer l'acte d'acquisition à la Députation , en même temps que le procès verbal de l'adjudication . »

Afin de pouvoir parfaire la somme de 20.000 frs , j'ai fait , le dimanche 22.10.1882 , appel à la générosité de mes paroissiens . Le succès de la collecte de ce jour a été immense : nous avons recueilli 2300 frs . Hoignée : 800 frs , Communes : 700 frs , Sabaré : 800 frs .

Adjudication

Le 30.10.1882 : Adjudication

A cinq heures de relevée , il a été procédé à la maison commune de Cheratte à l'adjudication de l'entreprise de la construction d'une église sur les Hauteurs de la Commune .

Comme suite à la circulaire de Mr le Ministre de la Justice en date du 10.5 dernier , mémorial 33576 , relative à la construction ou reconstruction d'églises , laquelle charge l'administration communale de s'occuper seule de la bâtisse de ladite église , vu l'AR qui l'autorise ,

Nous soussignés Deuse Jean Joseph , Decortis Gilles et Herman Jean Jacques formant le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Cheratte , canton de Dalhem , arrondissement et province de Liège , nous nous sommes , conformément à la circulaire précitée , constitués en lieu et place du C.F.

Après nous être assurés que l'adjudication de ladite construction avait été annoncée et affichée dans les communes environnantes et insérées dans les journaux de la province , nous avons annoncé aux amateurs présents que nous allions mettre les travaux susdits en adjudication par soumissions cachetées et aux conditions insérées au cahier des charges , dont lecture est donnée ainsi que celle du devis estimatif et conformément au plan dressé pour cette construction , le tout approuvé par les autorités compétentes .

Le Collège ajoute

1. que tout supplémentaire de travaux autres que ce qui est inscrit au cahier des charges ne sera pas accepté par l'administration communale
2. que si l'adjudication se fait en dessous du prix fixé au devis estimatif , le rabais sera employé à l'achat du terrain nécessaire à la bâtisse et à l'ameublement de l'église
3. qu'en suite des instructions contenues dans la dépêche de Mr le Gouverneur , la présente adjudication ne sera soumise à l'approbation de la Députation Permanente que lorsque les difficultés pécuniaires existant actuellement entre la Fabrique et la Commune au sujet de la construction de l'église seront réglées .

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions , dont suit le résultat :

1. Ernotte Naïs Victor entrepreneur , domicilié à Liège offre de faire les travaux pour 50.000 frs
2. Labhayé Jean Joseph entrepreneur , domicilié à Othée offre de faire les travaux pour 48.500 frs
3. Castadot Henri entrepreneur , domicilié à St Laurent Liège , offre de faire les travaux pour 44.980 frs
4. Cocaico François entrepreneur , domicilié à Beyne Heusai offre de faire les travaux pour 44.900 grs
5. Mordant – Calesti Pierre Joseph entrepreneur , domicilié à Lixhe , offre de faire les travaux pour 44.890 frs

L'Administration Communale vu la différence peu élevée entre les trois soumissions les plus basses , et en outre la garantie qu'offre de déposer Mr Castadot Henri , elle décide de le nommer adjudicataire provisoire des travaux de construction d'une église sur les hauteurs de Cheratte pour la somme de 44.980 frs , s'engageant sur sa personne , ses biens meubles et immeubles de la construire d'après les plans et cahier des charges approuvés pour ces travaux , nommant Leclerc Lambert fabricant mécanicien à Herstal comme caution solidaire avec lui .

Le tout sera soumis à l'avis du Conseil Communal et à l'approbation de la Députation permanente du Conseil Provincial à Liège .

Le 20.1.1883 , la Députation Permanente du Gouvernement Provincial 1ere division n° 127/16 Culte , dans sa séance du 17 janvier courant , s'est occupée des questions que soulève l'adjudication relative aux travaux de construction d'une église sur les Hauteurs de Cheratte . Ce Collège a décidé qu'il y a lieu d'approuver l'adjudication au profit du Sieur Mordant – Calest Pierre Joseph Martin entrepreneur à Lixhe au prix de 44.890 frs . Dans une lettre ... le Conseil Echevinal à se prononcer en faveur du Sieur Castadot n'existe plus , il y a lieu de déclarer adjudicataire le plus bas soumissionnaire conformément aux règles administratives suivies en cette matière .

La Députation Permanente a décidé en outre que le rabais obtenu à la suite de l'adjudication profitera à la Commune et à la Fabrique , proportionnellement à leur part d'intervention dans la dépense qui était de 16000 frs pour la commune et de 23000 frs pour la Fabrique . Mais la somme qui deviendra ainsi disponible sur les 23000 frs pour lesquels la Fabrique s'était engagée à intervenir sera réservée en vue d'être affectée à l'ameublement de l'église .

Veillez , Mr le Commissaire , donner connaissance de ce qui précède aux administrations communale et fabricienne .

Il est bien entendu qu'on ne pourra mettre la main à l'œuvre avant que l'autorité locale ait reçu l'arrêté approuvatif de l'adjudication et réglé l'achat du terrain nécessaire à la bâtisse , achat dont j'ai réclamé l'acte antérieurement .

Le terrain devant servir à l'emplacement de l'église , soit deux verges grandes et un quart , fut acheté par la Commune le 23.2.1883 par devant maître Grégoire , notaire à Dalhem , et payé à Madame veuve Henri avec l'argent de la Fabrique . La même contenance joignant au côté ouest fut réservée dans l'acte pour le placement du presbytère .

Au lieu de prendre , pour y élever l'église , une parcelle de terrain le long de la route « du Tarit d'Union » , le Collège ... l'édifice le long de la route , afin d'orienter sa construction d'après les règles canoniques . La population ne goûta point cette disposition de l'architecte , et la Commune céda devant elle , sans pourtant demander aux autorités supérieures les autorisations nécessaires .

Je crus devoir ne faire aucune réclamation : je craignais en effet de compromettre le succès de notre entreprise , à tout le moins de retarder pour longtemps l'exécution des travaux . D'un côté je me trouvais devant un collègue échevinal qui me devenait très hostile , et d'un autre ma pauvre chapelle était dans un état voisin de la ruine . Je prie mes successeurs de bien vouloir me pardonner de ne m'être pas opposé à une modification incontestablement mauvaise : le curé qui construit une église est contrarié par tant de traverses ! en ces temps surtout où l'autorité civile se croit seule maîtresse des temples de Dieu . Mr l'architecte Vanasche a toujours regretté amèrement qu'on n'eut pas suivi l'orientation qu'il avait déterminée , et il a voulu que dans la relation que je devais faire de la construction de notre église , j'actasse que c'était contre son gré que l'édifice ne fut point tourné vers l'orient .

La Construction et la Première Pierre

Dans le courant de mars 1883 , Mr Casleti , entrepreneur , commença l'extraction des pierres : le devis portait que l'église devait être construite en pierres de grès houiller provenant de la localité ou des environs . Monsieur le Marquis de Trazegnies voulut bien mettre à notre disposition un de ses bois situé à Housse , celui que communément , on appelle le « Vert Bois » . Une carrière y fut ouverte qui donna tout le grès nécessaire pour la maçonnerie .

Le 4.4.1883 , la Députation Permanente du Conseil Provincial approuva l'acte d'achat du terrain fait par la Commune , et donna l'autorisation de commencer les travaux .

Le 5 mai suivant , l'entrepreneur amena la première charrette de pierres . Il s'occupa ensuite du tracé des fondations , et le samedi 12 mai fut donné le premier coup de pioche pour l'ouverture des fondements .

Le lundi 21 mai eut lieu à trois heures et demie de relevée la bénédiction solennelle de la première pierre . J'expliquai au prône du dimanche la cérémonie du lendemain , et invitai nos chers paroissiens à assister en grand nombre à la cérémonie . Ils me comprirent . Tous cessèrent leur travail à midi , ils revêtirent leurs habits de fête et à l'heure indiquée , la chapelle regorgeait de fidèles . Toute la paroisse , je crois , assista à la belle cérémonie , et avec quel bonheur ! Jamais je n'oublierai l'émotion de ces braves gens qui voyaient enfin accompli le vœu des Hauteurs d'avoir une église , vœu séculaire , objet de tant de sacrifices .

Un salut solennel en musique fut d'abord chanté . La cérémonie était présidée par le Rvd Mr Wyndorps , curé-Doyen de Visé , rehaussée par la présence de Mrs Fabry curé du Val St Lambert , deuxième curé de Cheratte St Joseph , Hubert Rutten prosecretaire à l'Evêché Renardy curé de Cheratte Notre Dame , Dumoulin curé de Wandre , Gaillard curé de Souverain Wandre , Bouchez curé de La Xhavée , Fortemps curé de Housse , Labeie curé de Sarolay et Chaineux vicaire de Chênée . Messieurs Vanasche et Jamar architectes occupaient une place d'honneur près du banc de communion , ainsi que Messieurs les Président et Membres du Conseil de Fabrique .

Monsieur Fabry , en sa qualité d'ancien curé de la paroisse rappela en quelques mots extrêmement bien sentis le caractère de la fête de ce jour . Point n'était besoin de longues paroles : tous les cœurs battaient à l'unisson . Bien des larmes coulèrent lorsque l'orateur rappela le souvenir de tant de paroissiens qui avaient quitté cette terre n'emportant dans la tombe qu'un seul regret , celui de n'avoir point vu ce temple qu'ils avaient tant désiré .

Après le salut , la foule se forma en deux haies et on se rendit processionnellement à l'emplacement de la nouvelle église . Il y eu là plus de mille personnes ; un silence religieux accompagna les bénédictions de l'église . Mr le Doyen , le curé de la paroisse et les autres membres du clergé frappèrent un coup sur la première pierre placée au côté droit , sous la colonne soutenant l'arcade du jubé . Après eux , Messieurs les conseillers de Fabrique et beaucoup d'autres paroissiens .

En avril 1884 , Mr Jacques Maréchal donne sa démission de trésorier et de membre de la Fabrique d'église . Il est remplacé , comme membre du bureau , par Mr Jean Pierre DEBOUXHTAY .

A la Toussaint 1884 , on commence à y célébrer la Sainte Messe .

La Consécration de l'église

En mars 1885 , l'église étant complètement terminée , il convenait de rendre à Dieu de solennelles actions de grâce et de fêter un si heureux évènement . Grande fut la joie des habitants d'apprendre que le chef du diocèse daignait venir parmi eux . Il s'apprêtèrent donc à faire à Monseigneur une réception splendide .

Le lundi 27 avril arriva et le soleil se mit de la partie . Le cortège s'organisa à sept heures du matin , pendant que quarante cavaliers allaient recevoir Monseigneur à l'endroit dit « les Quatre Bras » , au hameau de Rabosée . Monseigneur , précédé des cavaliers et d'un immense cortège , s'avança lentement vers le presbytère en traversant le hameau de Hoignée . Bientôt commença la cérémonie de la consécration .

La cérémonie , toute vivante de symbolisme , de la dédicace , fut extraordinaire , dit le correspondant de l'hebdomadaire « L'Echo de la Meuse » .

Monseigneur fut satisfait des habitants et ceux-ci ne furent pas moins ravis de la visite de leur Evêque , de le voir après la cérémonie , se diriger à droite et à gauche , vers les mères pour bénir les petits enfants . L'après midi , il voulut faire à pied faire le tour de la paroisse qui s'était si bien mise en fête pour le recevoir .

Les habitants de Cheratte St Joseph ont maintenant une magnifique église , qu'ils doivent à leur générosité et à l'intelligence avec laquelle ils ont suivi , pour l'ériger , la direction dévouée de leur pasteur .

Relation , d'après Mémoires d'une Wandruzienne (Anne Marie Blistin édition Les Cahiers de Richelle Tome 9 –2006 : autorisation aimable de Charles Bolland) , de la consécration de l'église :

«Lundi 27 avril 1885 , eut lieu la consécration de la nouvelle église à Hognée par Monseigneur l'Evêque de Liège , Victor Joseph Doutreloux .

Pour commencer la cérémonie de la consécration , on avait fait un autel sur une grande place dans la prairie de la ferme . Cette table était recouverte d'un drap rouge , ensuite d'une nappe garnie de dentelles ; un crucifix et des candélabres formaient l'autel . Autour de la table , il y avait des chaises et des fauteuils . Monseigneur arriva accompagné d'un grand vicaire en habits pontificaux , du doyen de Visé , de douze curés voisins . Tous venaient de chez le curé où ils étaient descendus conduits par le cortège . Sur cet autel , on bénit des objets qui devaient servir pour la consécration de l'église ; ils arrivèrent ensuite devant la porte de l'église qui était fermée et là récitèrent la litanie de tous les saints .

Ensuite ils bénirent la tour de l'église à l'extérieur puis entrèrent dans l'église qui fut fermée jusqu'à ce que la grande nef fût bénie . Puis l'église s'ouvrit : ils étaient dans le chœur et chantaient comme pour bénir le feu et l'eau à Pâques . Enfin l'Evêque vint accompagné de quelques prêtres bénir les petites nefs , faisant sous chaque fenêtre une petite croix comme pour baptiser , récitant des prières auxquelles les autres répondaient . On célébra alors une messe basse . Au jubé , il y avait une harmonie , on chanta le Gloria avec accompagnement de musique , ensuite un cantique de circonstance puis le Credo et pour finir un autre cantique .

L'élan de la population a été admirable et Monseigneur en a publiquement remercié les habitants , leur assurant qu'il ne l'oublierait jamais . Vraiment rien n'avait été négligé pour la réception : une quarantaine de chevaux bien harnachés , cortège interminable , décharges de boîtes et plus de 600 drapeaux ornant les maisons , des arcs de triomphe , des couronnes , des milliers de mètres de guirlandes en sapin garnies de roses et que des rosaces en papier ornaient .

Ce qu'il y avait de plus touchant , c'était de voir s'agenouiller tout le monde pour recevoir la bénédiction de Monseigneur . Cette cérémonie avait été précédée d'une mission donnée par les Pères Rédemptoristes de Liège . Dix jours avant , le dimanche 19 avril , on avait élevé une estrade au mur de la grange de la ferme , dans la prairie où se trouve l'église . Les missionnaires , après avoir prêché , ont fait la procession autour de la prairie , précédés par le Christ en croix qui est fixé au premier pilier à gauche en entrant dans l'église . Il y fut placé après la procession à laquelle toutes les personnes présentes prirent part et dont le nombre remplissait la prairie , chantant et priant . C'était édifiant .

Ensuite , Monseigneur et sa suite rentrèrent chez le curé auquel on avait préparé une agréable surprise en lui faisant cadeau d'une pendule en reconnaissance du dévouement qu'il avait montré lors de l'achèvement de l'église .

Avant de quitter la paroisse , Monseigneur tint à en faire le tour en bénissant tout sur son passage , même les petits enfants sur les bras de leur mère . Les cavaliers le précédèrent sur tout le parcours . Lors de la consécration , c'était le troisième curé . On avait d'abord élevé une chapelle en bois en 1872 , un peu plus loin que le lieu où se trouve l'église . Le premier prêtre qui y fut envoyé se nommait Wilmar , ce fut lui qui célébra la messe basse à la consécration . Le second se nommait Fabry , fils et frère des avocats de ce nom et le troisième se nommait Grandjean et venait de Chênée . »

Dans les années qui suivirent

En Janvier 1886 , cinq bancs fermés sont installés à l'église des Hauteurs par le C.F , pour Mrs Jean Mariette , fabricant d'armes , Dieudonné Mariette , fabricant d'armes , Julien Warnant , fabricant d'armes , Christophe Moureau , meunier , et Louis Debouxhtay , propriétaire , qui en auront la jouissance gratuite pendant cinq ans .

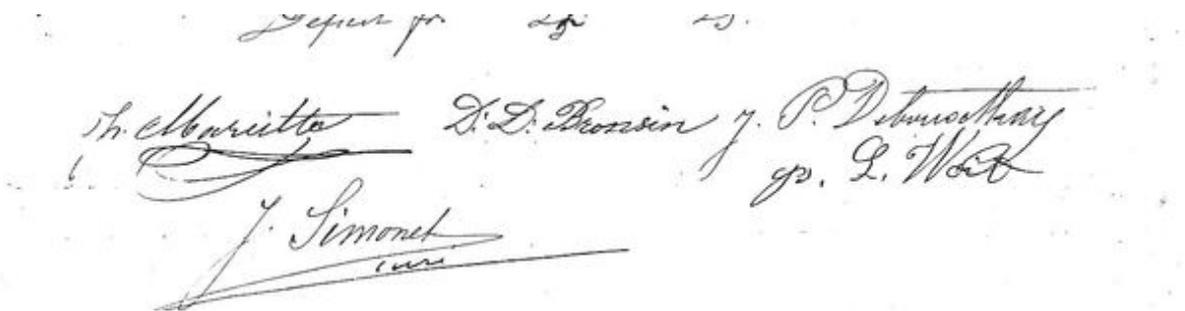
En 1886 , le curé Grandchamps est remplacé par l'abbé Jean SIMONET .

En mars 1887 , six bancs nouveaux sont placés par le C.F. payés à l'aide d'une collecte particulière .

Il est aussi décidé que le tableau extérieur d'affichage placé au mur de l'église ne pourra contenir que des affiches annonçant les ventes par notaire , les actes de l'administration communale ou toute autre affiche honnête .

Les affiches de bals , concerts ou amusements pourront être arrachées par les membres du bureau , ainsi que celles qui seront collées sur le mur .

En avril 1887 , Mr André Vanhay donne sa démission du C.F. et est remplacé par Mr LAMBERT WOIT .



Handwritten signatures of several individuals, including J. Mariette, H. D. Proussin, P. Debouxhtay, J. Simonet, and L. Woit.

En 1893 , l'abbé Simonet laisse sa place à l'abbé HARDY , comme curé de Cheratte St Joseph .

En 1900 , c'est l'abbé Thomas REMACLE qui prend la charge à son tour .

En 1906 , l'abbé L. BRABANT devient curé de Cheratte , avant de céder la place pour une seule année à l'abbé KEMPT , remplacé en 1918 par l'abbé BERTRAND .

En Avril 1909 , les membres du C.F. sont J.J.Leverd , Jean Henry , Gilles Gillon , Jean Neufcour et Henry Dumoulin .

Vers 1915 , le curé Brabant répond à une infamie :

« On a distribué dans ma paroisse un certain papier bleu anonyme dans lequel je suis accusé de détournement et d'abus de confiance . On m'accuse en effet , de collecter chaque dimanche 25 à 30 francs dans la paroisse pour l'ameublement de l'église et de détourner cet argent de sa destination .

Il ne me convient pas de rester 24 heures sous le coup d'une aussi basse infamie .

Voici ma réponse :

1. Les petites collectes me rapportent , chaque dimanche , non 25 à 30 francs , mais environ 7 francs .

2. Cet argent n'est pas destiné à l'Ameublement de l'église . Ceux d'entre vous qui donnent cinq à dix centimes constituent l' « Association de St François de Sales » dont le but est la Propagation de la Foi , à l'intérieur du pays .
3. Le produit de ces collectes sert à payer :
 - a) les « Causeries du dimanche » distribuées à chaque membre .
 - b) à payer une Grand'Messe au décès : non seulement de chaque membre inscrit , mais même , d'un membre quelconque de sa famille.
 - c) A payer , pour la Propagation de la Foi , à l'extérieur de la paroisse , une somme de 30 francs versée entre les mains de M. le Doyen de Visé .
 - d) A payer un objet d'une valeur de 1.50 franc à chacune des 8 petites collecteuses .

Tout cela défalqué , il reste environ 100 francs que je verse dans la caisse de l'Ameublement de l'église , avec le produit de la première collecte du dimanche , collecte dont je dispose légalement .

Or , à quoi sert cette caisse ? Faut-il faire ici l'énumération de tout ce qu'on a vu apparaître de neuf à l'église , depuis les 5 ½ ans que j'ai l'honneur d'être à la tête de la paroisse :

1. J'ai acheté une crèche de 150 francs pour laquelle on m'avait donné 25 francs
2. J'ai acheté un tapis de chœur de 190 francs pour lequel on avait collecté 80 francs .
3. J'ai transformé la seconde sacristie en salle de catéchisme , ce qui m'a coûté 120 francs
4. J'ai fait confectionner une bannière qu'une personne compétente a estimée 1000 francs et qui n'a coûté que 600 francs , grâce au travail gratuit des religieuses et pour laquelle , la Confrérie de la Vierge a donné 100 francs
5. Il y a trois ans , un ouragan détériora le toit de la tour . Cela m'a coûté 142 francs qui n'ont jamais été portés au compte de la Fabrique et qui ont été payés aux ardoisiers Wathelet , de Visé .
6. J'ai fait faire un autel du Mois de Marie pour 93 francs
7. J'ai acheté pour 30 francs 70 tableaux d'enseignement du catéchisme
8. J'ai fait faire 20 grandes bannières ou oriflammes , 18 drapeaux , des draperies blanches et bleues pour l'autel , le tout , pour une valeur de 160 francs
9. J'ai fait peindre la sacristie et dérocher les meubles pour 60 francs
10. J'ai renouvelé 24 chaises à l'église , hier , j'en payais 12 encore ... etc.

Et maintenant , pour achever d'écraser ce vil calomniateur bleu , il me plaît de vous dire d'où me vient une bonne partie de l'argent qui m'est nécessaire pour mes œuvres :

Je reçois annuellement , 300 francs de ma famille , 100 francs de M. l'abbé Grandchamps , 20 francs de M. l'abbé Wilmet , 20 francs de M. l'abbé Simonet , 100 francs de M. l'abbé Remacle .

Ceci soit dit pour laver mes dignes et dévoués prédécesseurs de l'ignominie dont on a voulu les éclabousser en même temps que moi .

Mes chers paroissiens , ne vous laissez pas tromper par ces hypocrites orgueilleux , vrais loups revêtus de peaux de moutons . Rappelez-vous cette parole prononcée à la Chambre , le 24 février 1911 par ce député qui avait l'audace de saluer notre église , lundi dernier : Nous ferons de vos églises , des salles de meeting , le jour où nous serons les maîtres » .

Votre Curé Abbé Brabant .

Imprimerie Légia rue Grétry 106 , Liège .

Province de Liège
 —
 EVÊCHE DE LIÈGE
 —
 COMMUNE

de
Cheratte

—
 PAROISSE

de
S. Joseph

Les Administrations publiques doivent
 utiliser, pour leurs actes officiels, les
 imprimés fournis par le Service de la
 Préfecture de la Région de Liège, sous le
 nom de Service de la Région de Liège, et
 qui sont en vente au Bureau des Marguilliers
 N° 10, aux n° 857.

LISTE NOMINATIVE

DES

MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE

1418. — Imprimerie Lorrain, rue du Prince-Bishop, 20 Liège.

N°	NOMS & PRÉNOMS	DATE	FONCTIONS REMPLIES	OBSERVATIONS
	DES	DE	AV	
Membres du Conseil de Fabrique				
(GRANDE SÉRIE)				
1	<i>Henry Jean</i>	<i>1913</i>	<i>Président</i>	
2	<i>Yllon Gilles</i>	<i>1913</i>	<i>Treasorier</i>	
3	<i>Méfiour Jean</i>	<i>1913</i>	<i>membre</i>	
4				
5				
(PETITE SÉRIE)				
1	<i>Bunontin Henry</i>	<i>1906.</i>		<i>reçu p. h. Bunontin</i>
2	<i>Mirante Thomas</i>	<i>1913.</i>		<i>reçu 1919</i> <i>reçu 1924.</i>
3				
4				

Annexé au procès-verbal en date de ce jour.

A *Cheratte* le 3 avril 1924

Par le Conseil de Fabrique :

LE SECRÉTAIRE,

Thomas

LE PRÉSIDENT,

J. Henry

50^e Anniversaire de la Paroisse Saint Joseph

En 1920 , l'abbé THOMAS devient curé et , sous son pastorat , seront célébrées les grandes fêtes du Jubilé de la paroisse en 1922 , soit 50 ans (si on compte l'arrivée du premier prêtre comme date des débuts de la paroisse et non pas la date officielle de 1874 où la paroisse est créée au Moniteur Belge) .

Avis aux paroissiens :

« Nous célébrons , cette année , le Cinquantième Anniversaire de la fondation de notre paroisse . Pour remercier Dieu de ses bienfaits et des grâces qu'il a daigné répandre parmi nous , et pour lui demander de nous continuer sa toute puissante protection , nous voulons solennellement , au cours d'une Mission , lui consacrer à nouveau les besoins de nos âmes , de nos familles , de nos chers défunts , en un mot de notre paroisse toute entière .

J'ai la confiance que vous rivaliserez d'ardeur et de zèle pour mériter son pardon , son amitié et ses bénédictions , car il y va de votre bonheur dans ce monde et dans l'autre . Aurez-vous encore une aussi belle occasion d'assurer votre éternité ?

Persuadé que le salut éternel est pour nous l'affaire la plus importante , l'affaire unique , l'affaire irréparable si jamais elle est manquée , adressons à Dieu nos ardentes supplications , demandons avec instance le secours de la glorieuse Vierge Marie et du bienheureux St Joseph , patron de la paroisse , et faisons cette Mission pour assurer le salut de nos âmes et de ceux que Dieu a confiés à nos soins . »

En avril 1924 , les membres du C.F. sont Jean Henry , Gilles Gillon , Jean Neufcour , Henry Dumoulin et Thomas Mariette . Un nouveau curé , l'abbé Jacques HESSER , vient de prendre ses fonctions .

En 1930 , l'abbé DEPUS prend son premier mandat comme curé de St Joseph . Il reviendra aux débuts de la guerre en 1941 , remplaçant l'abbé DEGEVES et l'abbé CLOSSET , venus en 1939 et 1940 .

En 1964 , l'abbé ROUSCHOP prend ses fonctions , suivi par les abbés René DENOOZ , Jean Paul GERON et Michel WILDERJANS ;

La paroisse de Cheratte St Joseph , comme ses voisines de Cheratte Notre Dame , Sarolay , Richelle , Wandre , Souverain Wandre et La Xhavée , rejoignent les paroisses de Lixhe , Lanaye, Devant le Pont et Visé , pour former l'Unité Pastorale de Visé Basse Meuse en 2004 , avec pour curés « in solidum » Joseph DESONAY , doyen de la Basse Meuse et Michel WILDERJANS , qui reste , lui , à occuper le presbytère de Cheratte St Joseph .

Ils ont pour vicaire l'abbé Hubert Chantraine , puis l'abbé André Arimont .

Deux prêtres auxiliaires servent dans la nouvelle UP : l'abbé Maurice Simons , ancien curé de Dalhem , et l'abbé Albert Lemlyn .

Deux diacres assistent les deux curés, Désiré van Ass de Cheratte et Yvan Doigny de Housse . Deux assistantes paroissiales sont aussi désignées pour l'UP , Martine Becco- Ceulemans de Retinne et Céline Lambrecht-Loesenborgh de Soumagne .

En septembre 2009 , l'abbé Wilderjans est nommé curé à Seraing . Joseph Desonay , curé-doyen , reste alors le seul curé de l'Unité Pastorale , avec les même prêtres auxiliaires et diacres .

Fin septembre 2009 , un prêtre rwandais , l'abbé Gérard Tumusabyimbabazi vient résider à Cheratte hauteurs comme prêtre stagiaire .

Les Cloches

Une première cloche est installée dans l'église .

La partie supérieure est ornée des figures des 12 apôtres .

Une inscription porte : « *sux.Habes J.Mariette et Deod.Debouxhtay x Leone P.XIII , V.J. Doutreloux Ep.Leod. M. Grandchamps par. Fid. Cheratte S.J.Me DD. Deodata vacor* »
« *F et A Causard in Tellin me fudit A° ipso consecr. Eccles.M.D.C.C.C.L.XXXV* »

La face antérieure porte une croix et le Sacré Cœur de Jésus .



En juillet 1887 , le C.F. décide de prendre des mesures pour empêcher que le son de la cloche soit aussi violent dans l'église . Le bureau est chargé de s'entendre avec les menuisiers et autres ouvriers nécessaires .

Une cloche nouvelle sera installée dans la nouvelle église en 1902 , sous le pastorat de l'abbé Thomas Remacle . Elle a un diamètre de 125 cm . Son parrain est Jean Leverd et sa marraine Elisabeth Deuse .

Elle porte l'inscription permettant d'en calculer la date : « *Tellino artifice Remacle parocho , fusa Christo victori gravi gratulaque voce exulto* »

Sur la face avant est gravée une double croix . A gauche de la croix se tient la Vierge Marie avec l'enfant Jésus dans les bras . A droite se tient l'archange St Michel terrassant le démon .

L'abbé Wilmet , curé de Cheratte St Joseph , compose ce poème :

« *Quand mon urne de bronze ainsi qu'un encensoir
De l'aube du matin à la brise du soir
Dans sa grisâtre tour s'agite et se balance ,
De Dieu dans le lieu saint j'annonce la présence ,
Je chante votre gloire , habitants des Hauteurs ,
Car mon bronze est à vous , coulé par vos sueurs .* »

L'Eglise Saint Joseph (articles et photos de l'IRPAH)

Si la paroisse fut érigée en 1872 , l'église ne le fut qu'une dizaine d'années plus tard , selon les plans dressés en 1882 par Auguste Van Assche , de Gand , avec la collaboration d'Edmond Jamar , de Liège .

Edifice de style néo-roman caractérisée par une haute et massive tour occidentale , une nef de six travées avec bas-côtés et un chœur à chevet plat . Le porche latéral sud a été converti en chapelle baptismale dès 1884-1885 . Appareil en moellons .

Une série de photos ont été réalisées par l'Irpah (Institut religieux du patrimoine artistique et historique) . Ces photos sont accompagnées d'un commentaire .

Extérieur : vue générale S-O et vue partielle N-O de la tour

Intérieur : vue générale vers le chœur et vue vers le jubé

Autel latéraux (2) : fournis par les ateliers Laurent de Liège , prédelle surmontée d'une niche , vers 1885 , néo-roman , pierre calcaire et pierre reconstituée polychrome

Autel majeur : fourni par les ateliers Laurent de Liège , d'après le plan d'Auguste Van Assche de Gand , avec retable à niches encadrant un tabernacle surmonté d'une niche avec calvaire , 1885 , néo-roman , pierre calcaire , retable en pierre reconstituée polychrome et tabernacle en laiton ; détails du retable : haut relief figurant l'adoration des Mages , haut relief figurant la Déploration , tabernacle par Joseph Wilmotte fils de Liège , Agneau vexillifère et symbole des Evangélistes , s et d 1875 , laiton et verroterie , Hauteur 73 cm .

Banc de communion : fourni par les ateliers Laurent de Liège , d'après le plan d'Auguste Van Assche de Gand , f XIXe , néo-roman , chêne , hauteur 73 cm .

Chaire de Vérité : par le sculpteur Clément de Liège , fournie par les ateliers Laurent de Liège , sue plan d'Auguste Van Assche de Gand , cuve avec figures en haut relief des évangélistes St Mathieu et St Jean , vers 1890 et abat-voix vers 1900 , néo-roman , chêne .

Chemin de Croix : (1 de 14 stations) fourni par les ateliers Laurent de Liège ; calvaire avec Marie Madeleine , vers 1890 , pierre reconstituée polychrome , 66X85 cm .

Objets de culte :

1. Calice , croix sur le pied , 2^e quart du XIXe , laiton doré et coupe en argent doré , h 23 cm .
2. Calice par Joseph Lambotte de Liège , poinçons belges (1831-1868) et JL , laiton argenté et coupe en argent , h 22,5 cm .
3. Calice offert au vicaire Wilmet par la paroisse d'Ans en 1866 , poinçons belges (1831-1868) et A , néo-gothique , laiton coulé , repoussé , gravé et coupe en argent doré , h 22,3 cm . Base étalée à 6 lobes , dont les terrasses sont gravées de rinceaux ; plinthe moulurée ; pied bombé orné de godrons étalés . Tige cylindrique , nœud à 6 boutons gravés des lettres +IESUS . Inscription dans le pied : »les habitants de la paroisse d'Ans , reconnaissants à Monsieur le Vicaire Wilmet 1866 »

4. Calice par Joseph Dehin de Liège , poinçon JD , fin XIXe , néo-gothique , laiton doré et coupe en argent doré , verroterie , h 21,5 cm .
5. Ciboire par Joseph Dehin de Liège , acquis en expiation d'un vol sacrilège en 1881 , néo-gothique , laiton doré et verroterie , h 37 cm .
6. Croix triomphale fournie par les ateliers Laurent de Liège , extrémités avec symboles des évangélistes 1893 , néo-roman , bois part. polychrome
7. Ostensor soleil , pieds avec têtes d'angelots , instruments de la Passion et calice , nœud avec cœur douloureux transpercé d'un glaive , soleil à têtes d'angelots , poinçons belges (1831-1868) et A , argent coulé , repoussé , ciselé et gravé , laiton doré et verroterie , h 81 cm .



8. Ostensor soleil par Drion de Liège , soleil avec deux angelots , poinçons belges (1831-1868) et D , argent et laiton doré , h 52 cm .
9. Patène par Drion de Liège , ornée d'un agneau vexillifère dont le sang coule dans un calice , poinçons belges (1831-1868) et D , diam. 14,3 cm
10. Reliquaire des Sts François d'Assise , Louis et Elisabeth de Hongrie , en forme de croix sur pied, extrémités de la croix avec symbole des évangélistes , fin XIXe , laiton, h 29,5 cm .

Peintures : 4 peintures murales du chœur : 1^{er} quart XXe , néo-roman , toile marouflée .

Côté nord : Mariage de Marie et Joseph béni par le grand prêtre , Nativité

Côté sud : L'ange apparaît à Joseph pour disculper Marie , Fuite en Egypte

Fonds baptismaux : fournis par les ateliers Laurent de Liège , d'après plans d'Auguste Van Assche de Gand , vers 1885 , néo-roman , pierre , 104 X 90 cm .

Insignes : 2 couronnes par F.Drion de Liège , poinçons belges (1831-1868) et FD , argent et globe crucifère en laiton doré , h 15 et 19 cm .

3 sceptres , 1ere moitié XIX e , argent , h 31,5 - 31,5 – 22 cm

Sculptures : 2 statues fournies par les ateliers Laurent de Liège , vers 1885 , néo-roman , pierre reconstituée polychrome , h 93 cm . Sacré Cœur de Jésus (niche autel latéral nord) , Vierge à l'Enfant (niche autel latéral sud) .

Stalles : 1 de 2 : par le sculpteur Clément de Liège , fournies par les ateliers Laurent de Liège d'après le plan d'Auguste Van Assche de Gand , vers 1890 –1900 , néo-roman , chêne , 142 X 170 X 102 cm .

Textiles :

1. Bannière et drapeau de procession , Vierge , acquise en 1892 , velours rouge et représentation brodée
2. Bannière et drapeau de procession , St Joseph et l'Enfant , datée 1902 , velours vert et représentation brodée
3. Statue habillée , Vierge à l'Enfant , 2^e tiers XIXe , bois polychrome pour la tête et mannequin , robes moitié XIXe en velours et broderies or , h 130 cm .

Vitrail : 3 du chevet , 1^{er} quart XXe , Jésus apprenti charpentier , St Joseph et l'Enfant , Mort de St Joseph en présence du Christ